



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/MCA/cb/2018-30

Votre correspond. : Marie Castaigne
081/240 659
marie.castaigne@uvcw.be

Monsieur Pierre-Yves Jeholet
Vice-Président et Ministre de l'Économie,
l'Industrie, la Recherche, l'Innovation, du
Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Rue Kefer 2
5100 Jambes (Namur)

Annexe(s) : /

Namur, le 14 mai 2018

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Accueil du public CPAS par les MIRE

La Fédération des CPAS a pris connaissance du courrier adressé aux MIRE, le 18 février dernier, enjoignant celles-ci à accompagner au minimum 75 % d'un public adressé par un conseiller référent du FOREM.

Cette initiative nous inquiète fortement par rapport au public CPAS. En effet, si les bénéficiaires du CPAS doivent être inscrits en tant que demandeur d'emploi, seulement une minorité sont effectivement suivis par un conseiller référent, le public CPAS n'étant pas un public prioritaire.

Dès lors, nous pouvons craindre que les personnes orientées vers les MIRE par les CPAS risquent de se voir refuser l'accès à un suivi ou une formation MIRE.

L'accès des services MIRE au public CPAS est une préoccupation de la Fédération des CPAS depuis plus de 10 ans. À chaque fois que nous en avons l'occasion, nous interpellons à ce sujet. Alors qu'au fil du temps, les MIRE nous ont de plus en plus entendus, il semble que ce courrier va mettre à mal cette accessibilité.

Le public CPAS est pourtant également un « public fragilisé », pour reprendre vos termes, Monsieur le Ministre, et un soutien venant de différents côtés est plus qu'appréciable pour aider les personnes à se réinsérer. La logique qui prévaut en CPAS est de maximiser les possibilités et les outils à disposition des personnes pour les aider à s'en sortir. Fermer des portes va à l'encontre de tout ce qui est mis en place au quotidien pour travailler à l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Cette mesure semble également en contradiction avec les nouvelles orientations du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, qui invite à multiplier les contacts et synergies entre le FOREM et les CPAS.

Nous demandons donc que le public des bénéficiaires du CPAS puisse continuer à être accueilli sans réserve par les MIRE, en indiquant à ces organismes qu'ils constituent, au même titre que les personnes adressées par un conseiller référent du FOREM, une cible prioritaire. Dans un même temps, nous insistons sur l'importance d'un traitement non différencié par le FOREM, s'il échet, afin que chaque personne bénéficiant d'une aide du CPAS soit suivie selon les modalités en vigueur par un conseiller référent.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, à l'entier dévouement des CPAS à une cause qui est commune à vos préoccupations : l'insertion d'un public fragilisé.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a large loop on the right.

Alain Vaessen
Directeur général

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop on the left and a horizontal line at the bottom.

Luc Vandormael
Président

Copie de la présente est adressée à Madame Marie-Kristine Vanboeckstal, Administratrice générale du Forem